



COMMUNIQUE DE PRESSE - Paris, le 10 avril 2018

**Lancement d'un dispositif national d'entraide
pour tous les soignants (0800 800 854)**
**L'Ordre national des infirmiers au cœur du projet avec
« SOLIDARITE ORDINALE INFIRMIERE »**

Le **mal-être** ressenti, notamment au sein de la profession infirmière, n'est pas sans **conséquence sur la qualité et la sécurité des soins**. Afin de mieux prendre en compte cet enjeu de santé publique, l'Ordre national des infirmiers, l'Ordre national des Médecins ainsi que 7 associations et structures historiques d'aide aux soignants lancent pour la 1^{ère} fois un **dispositif national d'aide aux soignants**. Au cœur du dispositif : le **0800 800 854**. Il s'agit d'un **numéro de téléphone unique disponible 24h/24, 7j/7 pour tous les professionnels de santé en détresse**, quels que soient leur spécialité ou leur mode d'exercice, sur tout le territoire.



0800 800 854



www.ordre-infirmiers.fr

APPEL GRATUIT 24H/24
PLATEFORME CONFIDENTIELLE & ANONYME

Selon une enquête réalisée par l'Ordre national des infirmiers auprès de 18 653 infirmier(e)s (tous modes d'exercice confondus) du 30 mars au 7 avril 2018 :

- 25% des répondants déclarent **travailler régulièrement ou fréquemment 7 jours ou plus consécutifs**.
- Près de 60% déclarent travailler régulièrement ou fréquemment **12 heures ou plus par jour**.
- Après la **charge de travail (79%)**, ce sont les **violences et l'agressivité (57%)** qui sont considérés comme les principaux facteurs de mal-être (facteur « important », ou « très important »). Les **choix éthiques et déontologiques** sont également cités par 49% des répondants.

- 83% des répondants affirment se sentir « très souvent » ou « parfois » **émotionnellement vidés par leur travail**. Cela a des **conséquences sur l'efficacité professionnelle, la vie sociale, la vie familiale ou la santé** de plus de 90% des répondants.
- 22% des répondants, et 17% des infirmier(e)s âgés de 21 à 29 ans, envisagent « très souvent » de **cesser leur activité**.
- Près de 25% des répondants déclarent avoir déjà **consulté un psychiatre ou un psychologue pour des questions liées à leur travail**.
- 9% des répondants ont « parfois » (7%) ou « très souvent » (2%) des **idées suicidaires**.

Conscient de l'ampleur de cet épuisement professionnel et du risque qu'il constitue, l'Ordre national des infirmiers a souhaité valoriser davantage et enrichir son dispositif d'entraide ordinaire avec **SOLIDARITE ORDINALE INFIRMIERE**. Les infirmier(e)s qui appelleront le numéro unique d'aide aux soignants seront en contact avec des psychologues cliniciens formés et pourront, en fonction de leur demande :

- bénéficier d'un **soutien psychologique** (épuisement professionnel, burn-out, détresse psychologique...), ou d'une orientation vers un service hospitalier dédié à la prise en charge des soignants, voire d'une prise en charge d'urgence si la situation l'impose (en cas de risque de suicide notamment)
- être réorientés vers le **Conseil départemental de l'Ordre des infirmiers** : violence, agression, litige avec un confrère, un patient, ou sa hiérarchie, difficultés financières...
- être réorientés vers **les services de l'Ordre national des infirmiers** : questions de déontologie, questions juridiques, administratives, réglementaires...

« Avec plus de 600 000 professionnels exerçant sur tout le territoire, les infirmier(e)s constituent la 1^{ère} profession de santé en France. L'Ordre national des infirmiers met en œuvre ce dispositif national d'aide aux soignants dans lequel il est pleinement impliqué. Nous connaissons les difficultés des infirmier(e)s et agissons au quotidien pour les conseiller, les défendre, et les représenter notamment auprès des décideurs publics. Il était indispensable de promouvoir ce numéro unique d'aide aux professionnels de santé et d'apporter des réponses efficaces en fonction des différentes situations. L'avenir de notre système de santé passe aussi par le bien-être des infirmier(e)s ».

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers

L'Ordre national des infirmiers **invite également les pouvoirs publics à mieux considérer l'épuisement professionnel des soignants et le risque qu'il présente pour les patients**. Il est indispensable de renforcer certaines normes, et notamment de mettre en place des ratios (nombre maximum de patients par infirmier) afin d'assurer une prise en charge de qualité et en toute sécurité. Pour garantir l'avenir de notre système de santé, il faut considérer avec plus d'attention les conditions de travail des soignants, et notamment le rôle à la fois majeur et singulier des infirmiers.

CONTACT PRESSE :

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com